



Code des Entraîneurs :

Afin d'accomplir sa tâche avec succès,
l'entraîneur doit:

- A. Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du hockey amateur et les défendre en tout temps.
- B. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs.
- C. Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- D. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au hockey et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs.
- E. Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres.
- F. Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- G. Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
- H. Avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités.
- I. Toujours se rappeler que l'objet du hockey amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues.
- J. Éviter toute consommation de boissons alcooliques devant les joueurs, ne sera tolérée en aucun temps ou endroit.
- K. Il est important d'avoir la présence d'un autre entraîneur ou adulte lorsque vous adressez la parole à un de vos joueurs.

*N'importe lequel des règles ci-dessus mentionnées est violé vous recevrez un avertissement verbal en premier, suivi par un avertissement écrit. Et finalement, selon la gravité de la situation une suspension des activités sera appliqué

Nom

Signature et date

